

République Tunisienne  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et  
de la Recherche Scientifique  
Ministère de l'Agriculture et des  
Ressources Hydrauliques

République Algérienne Démocratique et  
Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et  
de la Recherche Scientifique



20



## Convention d'accord et d'accueil de chercheurs universitaires

*Entre:*

**L'Université Chadli Bendjedid El-Tarf, Algérie**

**Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie**

**Laboratoire de Recherche : "Biodiversité et Pollution des Ecosystèmes"**

*Et*

**L'Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie (INRAT)**

**Laboratoire de Recherche : ...**

## 1 Article 1. Objet

L'objet de cette convention vise à définir les modalités d'accueil des enseignant(e)s et doctorant(e)s dans les locaux respectifs des 2 parties, en l'occurrence, l'Institut National de Recherche Agronomique de Tunisie (Tunis) l'Université Chadli Bendjedid El-Tarf (Algérie) et ce dans le cadre d'une collaboration dans le domaine de la recherche scientifique. Cette convention s'appuie sur l'accord de coopération international conclu le 03 octobre 2013 à Skikda entre 5 universités algériennes et 5 universités ou établissements tunisiens (5+5).

## 2 Article 2. Catégories de chercheurs

### 2.1 Enseignants UCBEI Algérie :

Les enseignants dont les noms figurent ci-dessous appartiennent tous à l'Université Chadli Bendjedid El-Tarf. Ils sont impliqués dans les travaux de recherche découlant de la présente convention.

- **Taibi Faiza**, enseignante chercheuse, Directrice du Laboratoire LRBPE
- **Hennouni Nacera**, enseignante chercheuse, Chef d'équipe au Laboratoire LRBPE
- **Bahri Boubaker**, enseignant chercheur à l'Université d'El-Tarf
- **Boumendjel Mahieddine**, enseignant chercheur, membre du Laboratoire LRBPE
- **Samar Mohamed Faouzi**, enseignant chercheur, membre du Laboratoire LRBPE
- **Gasmi Chaker**, enseignant chercheur à l'Université d'El-Tarf
- **Delimi Amel**, enseignante chercheuse, membre du Laboratoire LRBPE
- **Bouchelaghem Sabrina**, enseignante chercheuse, membre du Laboratoire LRBPE
- **Feknous Nesrine**, enseignante chercheuse à l'Université d'El-Tarf
- **Bencheikh Amel**, enseignante chercheuse à l'Université d'El-Tarf

### 2.2 Enseignants INRAT Tunisie :

Les enseignants dont les noms figurent ci-dessous appartiennent tous à l'Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie. Ils sont impliqués dans les travaux de recherche découlant de la présente convention.

- **Jouda Mediouni Ben Jemâa**, enseignante chercheuse, Chef d'équipe au Laboratoire de Biotechnologie Appliquée à l'Agriculture, INRAT
- **Olfa Bachrouch**, enseignante chercheuse, Laboratoire de Protection des Végétaux, INRAT

### 2.3 Doctorants UCBEI Algérie :

Les doctorants dont les noms figurent ci-dessous appartiennent tous à l'Université Chadli Bendjedid El-Tarf. Ils sont impliqués dans les travaux de recherche découlant de la présente convention.

- **Mahfouf Nora**, doctorante à l'UCBEI Algérie

## **2.4 Doctorants INRAT Tunisie :**

Les doctorants dont les noms figurent ci-dessous appartiennent tous à l'INRAT de Tunis. Ils sont impliqués dans les travaux de recherche découlant de la présente convention.

- **Soumaya Haouel Hamdi**, doctorante à l'INRAT Tunisie

## **2.5 Etudiants en Master UCBE T Algérie :**

Les étudiants dont le nom figure ci-dessous sont tous inscrits à l'Université Chadli Bendjedid El-Tarf et préparent des masters. Ils seront impliqués dans les travaux de recherche découlant de la présente convention.

- **Khemis Houda**, jeune chercheuse en Master Qualité des Produits et Sécurité des Aliments, département d'Agronomie d'El-Tarf
- **Mohammedi Soraya**, jeune chercheuse en Master Qualité des Produits et Sécurité des Aliments, département d'Agronomie d'El-Tarf

## **2.6 Etudiants en Master INRAT Tunisie:**

Les étudiants dont le nom figure ci-dessous sont tous inscrits à l'INRAT Tunisie et préparent des masters. Ils seront impliqués dans les travaux de recherche découlant de la présente convention.

- **Wissal Issami**, jeune chercheuse en Master , INRAT Tunisie

## **3 Article 3. Laboratoire de Recherche Biodiversité et Pollution des Ecosystèmes**

Laboratoire de Recherche sur la Biodiversité et la Pollution des Ecosystèmes  
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie  
Université Chadli Bendjedid El-Tarf  
Adresse: BP 73, El-Tarf 36000. Algérie  
TEL / FAX: +213 38 60 14 15

### **3.1 Nom, prénom et qualité du responsable de l'accueil :**

- **Docteur Boumendjel-Taibi Faiza**, Directrice du laboratoire de recherche

## **4 Article 4. Laboratoire d'accueil, ci-après dénommé**

L'Institut National de Recherche Agronomique de Tunisie  
Adresse : Rue Hedi Karray, 2049 Ariana, Tunis, Tunisie  
TEL : +216 71230239/ +21671230024  
FAX: +216 71716537/ +21671752897

### **4.1 Nom, prénom et qualité du responsable de l'accueil :**

- **Jouda Mediouni, Ben Jemâa**, chercheuse, Chef d'équipe au Laboratoire de Recherche : Laboratoire de Biotechnologie Appliquée à l'Agriculture, INRAT

- **Olfa Bachrouch**, enseignante chercheuse, Laboratoire de Protection des Végétaux, INRAT

#### **4.2 Thèmes des travaux de recherche:**

S'engage à accueillir à temps partiel dans ses locaux les chercheurs portés dans l'article 2.

#### **4.3 Durée du stage :**

- Les Séjours Scientifiques de Haut Niveau auront une durée de 15 jours. Ils seront réservés aux Docteurs de rang magistral.
- Les Stages de Perfectionnement auront une durée de 30 jours ou plus. Ils seront réservés aux doctorants préparant une thèse ou aux étudiants en master.

#### **4.4 Frais de séjour :**

Les frais de séjour des chercheurs sont à la charge exclusive de l'institution d'origine.

### **5 Article 5. Objectifs, Méthodologie et Impacts attendus**

#### **5.1 Objectifs des stages et Méthodologies appliquées:**

Les objectifs du stage sont très diversifiés et comprennent les points suivants :

- les techniques d'étude des ressources naturelles végétales et microbiennes
- les techniques d'extraction des huiles essentielles et de leur analyse
- l'échange des techniques d'évaluation des activités biologiques (activité antioxydante, anti-radicalaire, DPPH, activité anti-microbienne, anti-fongique, bioinsecticide, activité antidiabétique, anti-Alzheimer, anti-apoptotique...etc.)
- l'utilisation des ressources naturelles dans la confection de produits phytosanitaires et étude toxicologique
- l'utilisation des souches isolées dans la dépollution de l'environnement

Dans une deuxième phase, le stage nous permettra de:

- Corriger la liste des taxons inventoriés en faisant appel aux compétences et expériences des chercheurs des deux institutions
- La cartographie de certaines ressources naturelles de la Numidie Orientale
- Analyser, interpréter et discuter les données obtenues de l'expérimentation.
- Evaluation et étude technico-économique des produits développés et processus mis en place.
- Applications des biomolécules sur les bio-agresseurs in vivo et in vitro

#### **5.2 Impacts attendus :**

- Réalisation de travaux de recherches innovants transfrontaliers

- Publication d'articles communs entre les équipes des deux institutions
- Brevets éventuels découlant des résultats des recherches développés conjointement
- Publication de livrets communs pédagogiques
- Montage de formations communes transfrontalières
- Organisation de journées scientifiques communes

## 6 Article 6. Discipline

Les doctorants(es), durant la période de leur accueil, sont soumis(es) aux règles de sécurité et au règlement intérieur de l'établissement d'accueil. En cas de comportement fautif, l'université contractante sera immédiatement informée.

## 7 Article 7. Confidentialité

Les stagiaires sont tenus (es) au secret: ils (elles) s'engagent à respecter la confidentialité de tous les documents et informations scientifiques (ou de toute autre nature) auxquels ils (elles) auront accès, directement ou indirectement, pendant leurs activités aux laboratoires. Il en est de même notamment pour tous les secrets de fabrication de matériels, de procédés ou d'inventions, susceptibles ou non d'être brevetables, ou protégeables par tout droit de propriété intellectuelle autre que le brevet. Cette obligation de confidentialité prend effet à la date de signature du présent contrat et demeure en vigueur pour toute la durée de la présente convention.

## 8 Article 8. Publication des résultats

### 8.1 Publications :

Tout projet de publication ou de divulgation portant sur des travaux effectués dans le laboratoire doit préalablement être soumis à l'accord écrit du Directeur du laboratoire **BPE** et du Laboratoire d'accueil **BAA** dans le cas où ce dernier en est partie prenante. Les deux directeurs pourront demander la suppression ou la modification de certaines informations dont la divulgation serait de nature à porter préjudice à l'exploitation dans de bonnes conditions des travaux.

### 8.2 Résultats :

Les doctorants (es) pourront utiliser les résultats des travaux de recherche réalisés au laboratoire d'accueil dans le cadre de leurs thèses. Ces résultats appartiendront conjointement aux doctorants et aux responsables des groupes de recherche du laboratoire d'accueil dans le cas où ces derniers en sont partie prenante.

## 9 Article 9. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 03 années à compter de la date de signature. Elle pourra être prolongée par tacite accord et un avenant pourra être signé par les deux directeurs.

## 10 Article 10. Litiges

En cas de litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de la présente, les parties devront rechercher dans un esprit de coopération, une solution équitable.

## 11 Article 11. Résiliation

La convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties dans un délai compatible avec la durée des travaux préalablement engagés.

Pour quelque raison que ce soit, l'une ou l'autre partie s'engage à restituer l'intégralité des données et informations, qui lui aura été communiquée, sous quelque format que ce soit ou dont elle aura eu connaissance à l'occasion de la présente convention, ainsi que tout document, moyen, logiciel, outil et autres éléments mis à sa disposition.

DATE: 25/11/2015

DATE: 07 فيفري 2016

Directeur Général de l'INRAT Tunis  
Professeur Mohamed Ben  
Hamouda

Recteur de l'Université Chadli  
Bendjedid El-Tarf  
Professeur Siab Rachid

